



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU PUY EN VELAY**

Envoyé en préfecture le 01/07/2022
Reçu en préfecture le 01/07/2022
Affiché le
ID : 043-200073419-20220701-DEL_CC2022_216-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du jeudi 30 juin 2022**

Délibération n° 66

L'an deux mille vingt deux, le trente juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
vendredi 24 juin
2022

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
95

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Maguy MASSE, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de
publication
au recueil des
actes
administratifs :

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Brigitte BENAT à Madame Caroline BARRE, Madame Annie BOUCHET à Madame Maguy MASSE, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur William BRUN à Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Guy EYRAUD à Monsieur Bruno COUDERT, Madame Jocelyne FAISANDIER à Madame Dominique THOLLET, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoit GIRODET à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Madame Isabelle SEON à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Ginette VINCENT à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Monsieur Jean-François EXBRAYAT

Absent(e)s :

Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Olivier BERTRAND

La séance a été levée à : 21 H 00

Rapporteur : Jean-luc BORIE

Dans le cadre de la stratégie nationale d'un numérique inclusif, et du dispositif piloté et animé par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoire (ANCT), la Communauté d'agglomération a recruté en juillet 2021 un Conseiller Numérique. Ce conseiller a pour mission de développer les actions de médiation numérique précédemment initiées par la Maison France Services en 2018 et 2019. Afin de répondre aux attentes exprimées par divers publics, la Communauté d'agglomération a donc décidé de se doter d'un conseiller numérique agissant sur les 72 communes. Après un temps de formation obligatoire, le 1er plan d'action a démarré fin 2021, intégrant des permanences individualisées, des ateliers collectifs, bien sûr en lien avec les autres conseillers numériques, la Brasserie du Digital, d'autres acteurs de la médiation numérique tels que les centres sociaux, les maisons de quartier....

La demande croissante du public, et les difficultés pour le conseiller numérique à satisfaire à toutes les demandes, motive la proposition qui est faite de recruter un second conseiller numérique. Ce 2ème poste sera lui aussi soutenu financièrement par l'État, à hauteur d'une subvention forfaitaire maximale de 50 000 euros (sur une période de 24 mois).

Le 2ème conseiller, qui travaillera en collaboration étroite avec le 1^{er}, sera basé à la Maison France Services de Craponne/Arzon, mais aura également vocation à se déplacer dans les communes selon les besoins identifiés.

Pour mémoire, les activités de médiation numérique exercées par les conseillers numériques sont :

- créer et animer des ateliers numériques individuels ou collectifs sur les trois thématiques de services identifiés (soutenir les citoyens dans leurs usages quotidiens du numérique, sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques, rendre autonomes pour réaliser des démarches administratives en ligne),
- proposer des initiations au numérique dans des lieux de passage,
- répondre aux appels issus de la plateforme téléphonique nationale « solidarité numérique »,
- participer à toute démarche d'accompagnement aux usages numériques mise en place.

Afin de permettre le versement de la subvention attendue pour ce second poste, une convention de subvention devra être conclue entre l'Agglomération et la Caisse des dépôts et Consignations pour le compte de l'État.

Cette convention définit les modalités pratiques et financières du soutien de l'État.

Il est donc demandé au Conseil Communautaire de valider la convention de subvention afférente.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 20/06/2022

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement, Habitat et Ruralité, Action sociale et Territoriale du 15/06/2022

Le Conseil Communautaire :

- VALIDE la convention de subvention,
- AUTORISE Monsieur le Président à la signer ainsi que toutes pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait au Puy-en-Velay;

Envoyé en préfecture le 01/07/2022
Reçu en préfecture le 01/07/2022
Affiché le 
ID : 043-200073419-20220701-DEL_CC2022_216-DE